



Conseil économique et social

Distr. générale
9 mai 2022
Français
Original : anglais

**Forum du Conseil économique
et social sur le suivi du financement
du développement**
25-28 avril 2022

Rapport du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

1. Le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement recommande au Conseil économique et social de communiquer au forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil les conclusions et recommandations suivantes arrêtées sur le plan intergouvernemental :

Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement, nous sommes réunis du 25 au 28 avril 2022 à l'occasion du septième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

2. Nous sommes vivement préoccupés par le fait que les difficultés qu'il y a à mobiliser des fonds suffisants continuent d'entraver considérablement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et que les progrès n'ont pas été partagés de manière égale à l'intérieur des pays et entre eux, ce qui a encore accentué les inégalités. Le succès du Programme 2030 et de l'Accord de Paris est tributaire de notre aptitude à mobiliser des ressources et des institutions que nous construisons pour que l'un et l'autre programmes se renforcent mutuellement. Nous réaffirmons notre engagement à continuer d'intensifier nos efforts en vue de l'exécution intégrale et rapide du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et du Programme 2030. Nous réaffirmons également notre engagement à renforcer la coopération et la solidarité



multilatérales pour lutter contre les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notamment les effets socioéconomiques.

3. Nous nous réunissons dans un contexte marqué par la grande fragilité des perspectives économiques mondiales, la pandémie, les changements climatiques et la montée des tensions géopolitiques. Nous sommes conscients que l'inflation, le ralentissement de la croissance et la poursuite des perturbations concernant les voyages, la chaîne d'approvisionnement et la production ainsi que les graves dysfonctionnements qui mettent à mal la sécurité alimentaire mondiale compromettent également les perspectives de développement et contribuent à accentuer les écarts en ce qui concerne le relèvement.

4. Dans ce contexte, nous devons nous montrer à la hauteur de la situation et tenir nos engagements. Nous nous engageons à prendre de nouvelles mesures pour mettre fin à la pauvreté et à la faim, préserver la sécurité alimentaire et l'accès à l'énergie dans le monde, réduire les inégalités et améliorer l'accès des pays en développement au financement de sorte qu'ils puissent prévenir les crises et y faire face et procéder à des investissements tenant compte des risques en vue d'un relèvement inclusif, résilient et durable. Nous prenons note du Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière mis sur pied par le Secrétaire général et de l'appel lancé par celui-ci pour que les déséquilibres du système financier mondial soient corrigés et que l'engagement consistant à s'orienter résolument vers un système économique mondial équitable soit réaffirmé.

Questions intersectorielles

5. Nous constatons avec inquiétude que, malgré l'action concertée menée à ce jour au niveau mondial en faveur de l'équité vaccinale, le monde n'atteindra probablement pas l'objectif consistant à vacciner 70 % de la population de chaque pays d'ici à la mi-2022, comme voulu dans la Stratégie de l'Organisation mondiale de la Santé pour une vaccination mondiale contre la COVID-19. Nous continuerons de prendre des mesures pour garantir un accès à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et abordables, en particulier dans les pays en développement, et pour éliminer les obstacles en matière d'approvisionnement et de financement. Nous faciliterons l'intensification de la distribution et de l'administration des vaccins et le renforcement des capacités de fabrication locale dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

6. Nous réaffirmons notre soutien au Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT), y compris à son mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, au Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 et à différentes initiatives qui visent à accélérer la mise au point et la production de moyens de diagnostic, de traitements et de vaccins contre la COVID-19 et à garantir un accès équitable à tous les pays, et nous demandons aux secteurs public et privé de combler le déficit de financement de ces dispositifs. Nous nous engageons également à accompagner l'action que mènent les pays en développement pour faire face aux besoins de leur population en matière de vaccination, améliorer leurs systèmes de santé et leurs infrastructures sanitaires et renforcer la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, en vue de parvenir à une couverture sanitaire universelle.

7. Nous considérons qu'il est urgent de soutenir tout particulièrement les personnes vulnérables ou en situation de vulnérabilité, dont les femmes et les filles, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les membres des peuples autochtones, les membres des communautés locales,

les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants, de protéger les droits humains pour toutes et tous et de faire en sorte qu'aucun pays ne soit oublié et que nul ne soit laissé de côté. Nous réaffirmons notre engagement à augmenter les investissements durables et de qualité dans des services essentiels pour tous, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'énergie, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Nous renforcerons les systèmes de protection sociale de façon à réduire les inégalités, à éliminer la pauvreté, à renforcer la résilience face aux chocs et aux changements climatiques, à réduire les risques de catastrophe, à soutenir des transitions justes et inclusives et à promouvoir une croissance juste, équitable, inclusive et durable. Nous augmenterons les investissements dans les socles de protection sociale, en pourcentage des budgets nationaux, et élargirons la protection sociale à toutes et à tous, en particulier en tenant compte des enfants et des questions de genre, ainsi que des travailleurs des secteurs informels et émergents de l'économie et de celles et ceux qui ont l'intention de réintégrer le marché du travail. Nous nous engageons à améliorer le suivi de la couverture sociale, ventilée par sexe, âge, handicap et autres caractéristiques pertinentes dans les contextes nationaux. Nous nous engageons également à aider les enfants à combler rapidement les lacunes scolaires résultant de la pandémie et sommes conscients qu'il faut remédier au manque de financement dont souffrent les mesures de transformation de l'éducation nationale.

8. Nous soulignons les effets disproportionnés de la pandémie sur les femmes et les filles et sommes profondément préoccupés par l'augmentation de la demande de soins et de travail domestique non rémunérés et par l'augmentation des signalements de violences sous toutes leurs formes, y compris les signalements de violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous nous engageons à intensifier massivement notre action pour parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, notamment au moyen de programmes sanitaires et sociaux et de programmes de relèvement économique tenant compte des questions de genre, en particulier en ce qui concerne la COVID-19. Nous demandons des investissements plus importants dans les infrastructures sociales et l'économie des services à la personne, ainsi que la réduction de la demande de soins et de travail domestique non rémunérés et la redistribution et la valorisation des services à la personne et du travail domestique.

9. Nous soulignons qu'il importe de continuer d'accroître les investissements dans l'action climatique, notamment en rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient face aux changements climatiques, conformément à l'Accord de Paris. Nous saluons l'adoption du Pacte de Glasgow pour le climat, y compris ses aspects liés au financement.

10. Nous soulignons qu'il importe de protéger, de conserver et de restaurer la nature et les écosystèmes terrestres et marins, ainsi que d'accroître le financement en faveur de la biodiversité, toutes sources confondues, y compris les sources publiques et privées, afin de soutenir la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et d'intensifier l'appui aux démarches générales et aux mesures d'incitation positive pour la préservation, la conservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes terrestres et marins.

11. Nous chercherons des moyens novateurs de coordonner, augmenter et distribuer les fonds publics et privés et l'assistance technique aux fins de la mise en place d'infrastructures de qualité, fiables, pérennes et résilientes. Nous

appelons à une intensification de l'action menée pour tenir l'engagement pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), à savoir renforcer la capacité de gestion et de financement des acteurs nationaux et locaux en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe, dans le cadre des stratégies nationales de développement durable.

12. Nous sommes déterminés à nous attaquer aux obstacles aux investissements, notamment aux risques élevés, réels ou supposés, liés aux investissements durables dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et au manque de filières concernant les projets durables pouvant être financés. À cet égard, nous sommes conscients du rôle majeur que le système des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et différentes institutions multilatérales jouent, en s'appuyant sur les initiatives existantes, pour combler les lacunes en matière de capacités et de financement des investissements dans des infrastructures pérennes et de qualité et nous sommes déterminés à prendre des mesures pour mettre en place un financement mixte et modulé pour tirer parti, en fonction des besoins, de toutes les sources de financement axées sur les infrastructures. Nous invitons le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement à analyser plus avant, en se fondant sur son rapport de 2022, la manière dont les pays peuvent se servir d'une combinaison de financements publics et privés pour soutenir une croissance et un développement inclusifs et durables, ainsi que la transformation industrielle, et l'appui que la communauté internationale peut apporter à cette action.

13. Nous saluons le rôle majeur que jouent les institutions en ce qui concerne l'instauration de conditions qui influent sur les flux financiers et la mobilisation des capitaux aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Nous nous engageons à soutenir la mise en œuvre de cadres de financement nationaux intégrés afin de faire concorder les politiques et stratégies de financement avec les priorités d'investissement, les cadres juridiques et les stratégies en matière de risques de catastrophe et de développement durable des pays, conformément au Programme 2030, au Cadre de Sendai et aux objectifs à long terme de l'Accord de Paris.

14. Nous sommes conscients qu'il importe de faire face aux problèmes et besoins divers des pays en situation particulière, notamment des pays d'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, ainsi qu'aux difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire.

Ressources publiques intérieures

15. Nous constatons que les ressources intérieures sont avant tout générées par la croissance économique, moyennant un environnement favorable à tous les niveaux. Pour atteindre nos objectifs, il faut des politiques sociales, environnementales et économiques bien conçues, comprenant des mesures budgétaires anticycliques, une marge de manœuvre budgétaire adéquate, une bonne gouvernance à tous les niveaux et des institutions démocratiques et transparentes répondant aux besoins de la population.

16. Nous prenons de nouveau l'engagement de renforcer les capacités de l'administration fiscale au moyen de systèmes fiscaux modernisés, transparents et progressifs, d'une politique fiscale mieux conçue et d'une collecte plus efficace des impôts. Nous demandons à la communauté internationale d'aider davantage les pays, en particulier les pays en développement, à renforcer leurs capacités, notamment en ce qui concerne les politiques et l'administration

fiscales. Nous sommes conscients que le renforcement de la gestion des finances publiques et de l'exécution du budget peut aider à tirer le meilleur parti des dépenses publiques. Nous nous engageons de nouveau à utiliser les régimes fiscaux pour réduire les inégalités et à les faire concorder avec les objectifs de développement durable.

17. Nous prenons note du travail accompli dans le cadre de l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba, laquelle a pour objet d'encourager l'action collective visant à renforcer l'aptitude des pays en développement à combler les lacunes qui ont été décelées en matière de financement du développement.

18. Nous préconisons une action plus concertée à tous les niveaux visant à renforcer la coopération fiscale internationale afin de contribuer à instaurer la confiance et à stimuler les transformations envisagées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et dans le Programme 2030, de sorte que nul ne soit laissé pour compte. Nous prenons acte des travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et de la réunion spéciale sur la coopération internationale en matière fiscale tenue par le Conseil économique et social en 2022. Nous nous engageons à intensifier l'appui aux activités de renforcement des capacités de sorte que les pays, en particulier les pays les moins avancés, soient mieux à même d'échanger des informations dans le domaine fiscal.

19. Nous sommes conscients que toute réflexion sur des mesures fiscales adaptées à l'économie numérique devrait comprendre une analyse approfondie de l'incidence de ces mesures sur les pays en développement, prenant tout particulièrement en compte les besoins et les capacités propres à ces pays. Nous prenons note des diverses propositions dans ce domaine, notamment des travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale concernant une disposition type relative à l'imposition des services numériques automatisés qui trouverait place dans les conventions fiscales, ainsi que des travaux du Cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Groupe des Vingt sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices concernant une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie.

20. Nous nous engageons de nouveau à prévenir et à combattre les flux financiers illicites et à renforcer la coopération internationale et les bonnes pratiques en matière de restitution et de recouvrement des avoirs. Nous renforcerons la coopération internationale et les institutions nationales chargées de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous prenons note du rapport du Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030. Nous réaffirmons notre volonté de nous attacher à éliminer les paradis fiscaux qui incitent à transférer à l'étranger les avoirs volés et favorisent les flux financiers illicites. Nous concrétiserons les engagements que nous avons pris en ce qui concerne la lutte contre la corruption, les pots-de-vin et le blanchiment d'argent sous toutes leurs formes et la prévention de ces activités, engagements qui sont inscrits dans l'architecture internationale existante, notamment ceux découlant de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

21. Nous nous félicitons de la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption et prenons note de la déclaration politique intitulée « Notre engagement commun à nous attaquer efficacement aux problèmes posés par la corruption et à prendre des mesures

pour la prévenir et la combattre et renforcer la coopération internationale » qui figure en annexe à la résolution S-32/1 adoptée par l'Assemblée le 2 juin 2021.

Entreprises et financements privés nationaux et internationaux

22. Nous prendrons des mesures concrètes pour encourager et multiplier les financements privés abordables et portant sur une longue période qui seront consacrés à des investissements cadrant avec les objectifs de développement durable et à l'Accord de Paris et y contribuant. Nous constatons que les flux d'investissements durables ont atteint des niveaux record en 2021, l'encours mondial des obligations durables dépassant désormais 2 500 milliards de dollars des États-Unis. Nous prenons note de l'apparition d'obligations liées aux objectifs de développement durable et en mesurons l'importance. Nous sommes conscients des obstacles auxquels font face les pays en développement en ce qui concerne l'accès à des investissements durables. Nous soulignons qu'il importe d'aider davantage les pays, en particulier les pays en développement, à renforcer leur aptitude à intégrer des approches d'investissement durable dans les plans de développement des marchés de capitaux.

23. Nous constatons que les investissements directs étrangers ont augmenté de 77 % en 2021, mais que l'augmentation ne s'est pas répartie également selon les régions et les secteurs, les pays en développement ayant enregistré une augmentation relativement modeste de 30 % et les pays les moins avancés une augmentation de 19 %. Nous sommes conscients que les investissements directs étrangers peuvent réduire les inégalités et aider les pays tributaires des produits de base à se tourner vers des activités manufacturières et d'autres activités à plus forte valeur ajoutée.

24. Nous soulignons en outre le rôle que joue le secteur privé dans la promotion de l'égalité des genres en assurant aux femmes un emploi productif à temps complet et un travail décent, une rémunération égale pour un travail égal ou de valeur égale et les mêmes chances que les hommes, et en favorisant le passage du travail informel au travail formel dans tous les secteurs.

25. Nous estimons également que les entreprises privées doivent être plus responsables quant à leur effet sur le développement durable et qu'il faut élaborer des mécanismes financiers novateurs pour soutenir des modèles d'activité durables. Nous appelons de nos vœux une progression vers des normes internationales cohérentes et comparables à l'échelle mondiale pour la communication d'informations liées à la durabilité, qui tireraient parti des principes, cadres et orientations en vigueur. Nous considérons qu'il faut élaborer un ensemble commun de définitions et de critères pour les activités économiques durables. Nous prenons note du lancement du Conseil international des normes de durabilité à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et demandons que des politiques complémentaires soient adoptées de sorte que la publication d'informations par les entreprises cadre davantage avec les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris.

26. Nous sommes préoccupés par le fait que les coûts de transaction des envois de fonds restent bien supérieurs aux 3 % ou moins fixés comme cible dans les objectifs de développement durable. Nous sommes préoccupés également par la poursuite de la réduction du nombre de relations entre correspondants bancaires, qui est due à un désengagement face aux risques, et par les conséquences néfastes qu'elle a sur les flux d'envois de fonds de faible valeur. Nous nous attacherons à trouver des moyens novateurs de tirer parti des progrès

technologiques pour améliorer l'accès aux services financiers et l'utilisation et la qualité de ces services, afin de rendre les transferts de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux, notamment au moyen de circuits numériques. Nous nous engageons de nouveau à prendre des mesures concrètes pour ramener, d'ici à 2030, le coût de transaction moyen des envois de fonds effectués par les migrants à moins de 3 % du montant transféré, comme convenu dans la cible 10.c du Programme 2030.

27. Nous tiendrons compte du rôle crucial que jouent les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, lesquelles contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable en créant des emplois et en améliorant les moyens de subsistance des plus pauvres et des plus vulnérables, et nous encouragerons les mesures de soutien visant à associer ces entreprises aux efforts de relèvement.

28. Nous notons que les partenariats multipartites, y compris avec les secteurs public et privé, sont utiles en ce qu'ils favorisent l'investissement stratégique à long terme en faveur des objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines les plus à même de servir la lutte contre la COVID-19 et ses répercussions socioéconomiques, notamment grâce à des mécanismes de financement novateurs, à savoir dans les systèmes de santé, y compris la couverture sanitaire universelle ; la sécurité alimentaire, y compris la production agricole et alimentaire et les chaînes d'approvisionnement connexes ; la desserte numérique ; la création d'emplois ; le développement d'infrastructures durables et de qualité et l'accroissement de la productivité.

29. Nous notons que le resserrement de la politique monétaire et la hausse des taux d'intérêt dans les principaux pays développés peuvent avoir des conséquences négatives dans les pays en développement, notamment en ce qui concerne l'accès aux capitaux et l'augmentation du coût des investissements futurs.

30. Nous sommes conscients que le développement industriel inclusif et durable contribue grandement au renforcement des capacités de production et de génération de revenus, qu'il permet une augmentation rapide et durable du niveau de vie de tous les peuples et qu'il fournit les solutions techniques nécessaires à une industrialisation respectueuse de l'environnement. Nous encourageons le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement à faire figurer dans son prochain rapport une analyse des politiques industrielles et des voies menant à une industrialisation durable.

Coopération internationale pour le développement

31. Nous notons que l'aide publique au développement a atteint son niveau le plus élevé en 2020 pendant la crise sans précédent créée par la COVID-19 et soulignons qu'il importe que cette tendance se poursuive. Nous exhortons les partenaires de développement à élargir et à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre de pays développés de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à ce type d'aide et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés. Tous les partenaires de développement devraient faire concorder l'appui qu'ils proposent avec les priorités des pays bénéficiaires, définies dans les stratégies nationales de développement durable des pays en développement. Nous soulignons qu'il importe d'accorder des subventions et des financements à des conditions très favorables aux pays les moins avancés, et qu'il convient d'envisager de faire de même pour d'autres pays vulnérables, tels que les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Nous savons que l'aide

publique au développement et les autres formes de financement à des conditions favorables demeurent cruciales pour un certain nombre de pays à revenu intermédiaire.

32. Nous nous réjouissons des efforts qui continuent d'être faits pour améliorer la qualité, l'efficacité et les effets de la coopération pour le développement et des autres mesures prises au niveau international en matière de financement public, s'agissant notamment du respect des principes relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement arrêtés d'un commun accord. Nous sommes conscients de la contribution essentielle qu'une coopération internationale résiliente apporte au développement en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable et les mesures à prendre face aux crises mondiales, comme souligné à l'occasion de la réunion de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement tenue en 2021. Nous nous engageons à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités aux niveaux national et local pour qu'ils puissent gérer et réduire les risques, ce qui passe par le développement de capacités institutionnelles de nature à faciliter le passage à des systèmes de développement durable résilients.

33. Nous prenons note des difficultés rencontrées par les pays en développement dont le revenu par habitant a augmenté et qui risquent de ce fait de ne plus avoir accès au financement à des conditions favorables, en particulier ceux d'entre eux qui sont très vulnérables aux chocs et autres catastrophes.

34. Nous soulignons qu'il importe de toute urgence de mettre au point des méthodes permettant de mesurer les progrès en matière de développement durable qui complètent ou vont au-delà du produit intérieur brut afin d'avoir une approche plus globale de la coopération internationale.

35. Nous nous félicitons de la nomination par le Président de l'Assemblée générale des membres du groupe d'experts de haut niveau chargé de mettre au point, avant la fin de 2022, un indice de la vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement. Nous attendons avec intérêt l'issue des débats du groupe d'experts, qui viendront éclairer les travaux de l'Assemblée générale, et nous encourageons la communauté internationale à envisager de faire de la vulnérabilité multidimensionnelle, qui pourrait être mesurée par un indice de la vulnérabilité multidimensionnelle, un critère d'accès à un financement à des conditions favorables.

36. Nous nous félicitons en outre de l'état des lieux que l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de dresser, dans sa résolution [76/215](#) datée du 17 décembre 2021, et qui permettra de se faire une idée détaillée de l'appui offert aux pays à revenu intermédiaire, afin d'envisager l'élaboration d'un plan d'action complet faisant intervenir s'il y a lieu l'ensemble du système, qui aidera à mieux prendre en compte la nature multidimensionnelle du développement durable et à faciliter la coopération au service du développement durable et un appui concerté et global aux pays à revenu intermédiaire adapté aux problèmes spécifiques et aux besoins divers de ces pays.

37. Nous notons l'adoption par la Commission de statistique du nouvel indicateur 17.3.1 proposé au titre de la cible 17.3 (Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement). Nous continuerons de tenir des discussions ouvertes, inclusives et transparentes sur la modernisation des méthodes de mesure de l'aide publique au développement et sur la nouvelle notion de « soutien public total au développement durable » et affirmons qu'aucune méthode de ce type ne doit se solder par une dilution des engagements déjà pris.

38. Nous sommes conscients que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement en ce qu'elle complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud. Nous prenons note de l'ampleur et du champ d'application croissants de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi que de la contribution importante que ces types de coopération apportent aux mesures prises à court terme face à la pandémie et aux mesures de relèvement à long terme.

39. Nous accueillons favorablement l'établissement d'un premier cadre conceptuel concernant la mesure de la coopération Sud-Sud, qui marque un progrès décisif en ce qui concerne la mesure de ce type de coopération, ainsi que le rôle joué par la CNUCED, organisme coresponsable des travaux relatifs au cadre, en particulier pour ce qui est des activités de renforcement des capacités, et nous nous félicitons que l'initiative soit dirigée par les pays du Sud et repose sur des mécanismes dirigés par les pays.

40. Nous exhortons les banques multilatérales de développement à tirer le meilleur parti de leur bilan financier afin d'optimiser leurs prêts, tout en préservant leur notation et leur viabilité financière. Nous soutenons l'évaluation indépendante des cadres d'adéquation des fonds propres de ces banques, qui a été demandée par le Groupe des Vingt, et l'action menée pour optimiser les bilans financiers.

41. Nous demandons de nouveau aux entités du système des Nations Unies pour le développement, agissant dans le respect de leur mandat, de continuer de réfléchir à des stratégies de financement des objectifs de développement durable, passant notamment par le financement innovant et le financement mixte, afin de répondre à la situation de chaque pays, en particulier de ceux qui ont des besoins particuliers, et de mettre en commun les meilleures pratiques à cet égard. Nous amplifierons et rendrons plus efficaces les financements mixtes en nous concentrant sur les besoins des pays en développement, y compris des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que des pays à revenu intermédiaire ayant des problèmes particuliers, et sur les effets potentiels de ce type de financement sur le développement de ces pays.

42. Nous invitons la communauté internationale et toutes les parties prenantes, sans préjudice des mesures d'aide en cours, à coopérer et à mobiliser des ressources et des compétences, notamment au moyen d'une assistance financière et en nature, ainsi que d'une aide directe aux pays d'accueil, aux populations réfugiées et aux pays d'origine des réfugiés, en vue de renforcer les capacités et de réduire la lourde charge supportée par les pays et les communautés qui accueillent des réfugiés et des personnes déplacées, en accord avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies, tout en respectant pleinement les principes humanitaires d'humanité, d'indépendance, de neutralité et d'impartialité de l'action humanitaire.

Le commerce international, moteur du développement

43. Nous continuerons de promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'une véritable libéralisation des échanges, pour appuyer le renforcement de la croissance économique, la réduction des inégalités, la création d'emplois et la réalisation de gains de productivité et favoriser le développement durable, en rendant les relations commerciales internationales

stables et prévisibles. Nous nous engageons de nouveau à combattre le protectionnisme sous toutes ses formes.

44. Nous sommes préoccupés par les perturbations de la logistique des échanges, qui continuent de peser sur les chaînes de valeur mondiales, et par le coût élevé des chaînes d’approvisionnement mondiales. Nous appelons à assurer le fonctionnement normal des marchés libres, la connectivité des chaînes d’approvisionnement mondiales et les déplacements transfrontaliers à des fins essentielles. Nous prendrons des mesures pour mieux garantir la libre circulation des marchandises, notamment des médicaments, des vaccins et des denrées alimentaires, et pour réduire les coûts des échanges commerciaux. Nous renforcerons la durabilité et la résistance des chaînes d’approvisionnement qui favorisent l’intégration durable des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et promouvons une croissance économique inclusive passant notamment par une participation accrue des microentreprises et des petites et moyennes entreprises au commerce et aux investissements internationaux.

45. Nous sommes conscients de la nécessité de prendre sans délai des mesures pour remédier aux problèmes qui empêchent les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de participer davantage aux échanges internationaux. Nous demandons l’adoption de mesures de facilitation du commerce et d’autres politiques favorisant les échanges et l’investissement, qui contribueront plus avant à renforcer les capacités de production, à promouvoir la création de valeur ajoutée et la diversification économique et à remédier aux perturbations de la chaîne d’approvisionnement grâce à un appui ciblé. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la ratification et la mise en œuvre de l’Accord sur la facilitation des échanges de l’Organisation mondiale du commerce.

46. Nous nous inquiétons de ce que l’écart entre pays développés et pays en développement en matière de financement du commerce continue de se creuser et appelons à l’instauration d’une coopération internationale propre à réduire les inégalités et à éliminer les obstacles mis à l’accès des microentreprises et des petites et moyennes entreprises des pays les moins avancés, tout particulièrement, notamment par les réglementations bancaires, les obligations réglementaires, les règlements contre le blanchiment d’argent et la collecte et la diffusion de données.

47. Nous réaffirmons l’Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) de l’Organisation mondiale du commerce, tel que modifié, et réaffirmons également la Déclaration de Doha sur l’Accord sur les ADPIC et la santé publique (2001), qui dispose que l’Accord doit être interprété et mis en œuvre de manière à préserver le droit des États Membres de protéger la santé publique et, en particulier, de promouvoir l’accès de toutes et tous aux médicaments, et qui souligne que la protection de la propriété intellectuelle est importante pour le développement de nouveaux médicaments.

48. Nous saluons la création de la Zone de libre-échange continentale africaine et l’ouverture, le 1^{er} janvier 2021, des échanges commerciaux dans le cadre de l’Accord, qui visent à renforcer l’action menée pour doubler les échanges commerciaux en Afrique, ce qui est essentiel à la résilience du continent, au relèvement après la COVID-19 et à la réalisation des objectifs de développement durable.

49. Nous nous félicitons de la tenue de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sur le thème « De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous », et prenons acte de l'adoption de son document final, « Le Pacte de Bridgetown » ;

Dettes et soutenabilité de la dette

50. Nous sommes préoccupés par le fait que la flambée de la dette publique mondiale aggrave les vulnérabilités de la dette qui existaient déjà avant la pandémie. Nous constatons avec inquiétude que quelque 60 % des pays les moins avancés et des autres pays à faible revenu sont désormais considérés comme présentant un risque élevé de surendettement ou comme étant déjà surendettés, et qu'environ un quart des pays à revenu intermédiaire présentent encore un risque élevé en la matière. Nous notons également que 60 % des pays qui ont vu leur note dégradée par les agences de notation pendant la pandémie de COVID-19 sont des pays à revenu intermédiaire. Nous nous inquiétons aussi de ce que les coûts financiers sont en hausse dans les pays les plus pauvres et restent élevés dans les petits États insulaires en développement, sachant que ces pays se débattent avec des taux d'intérêt plus élevés, une reprise plus lente, la dégradation de leur note de crédit et la diminution persistante de leurs recettes.

51. Nous soulignons que le financement de la dette peut permettre aux pays de réagir en cas d'urgence et de financer des investissements à long terme en vue de parvenir au développement durable. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement, sa restructuration ou sa saine gestion, selon le cas.

52. Nous saluons l'action multilatérale menée face à la pandémie, et notamment l'Initiative de suspension du service de la dette lancée par le Groupe des Vingt et le Club de Paris, tout en notant que les créanciers privés n'y participent pas.

53. Nous prenons acte de la mise en œuvre du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette et soulignons qu'il importe d'intensifier les efforts déployés pour améliorer le Cadre et en garantir l'application rapide, ordonnée et coordonnée. Nous encourageons le Groupe des Vingt et les créanciers du Club de Paris à réfléchir à des solutions qui permettraient d'assurer la comparabilité de traitement des créanciers privés et des créanciers bilatéraux officiels, de renforcer l'appui apporté aux pays en développement très endettés, d'envisager la mise en place, au cas par cas, de moratoires temporaires sur la dette tout au long de négociations et de faciliter le rétablissement rapide de l'accès aux marchés financiers après une restructuration de la dette. Ces améliorations donneraient plus de certitude aux pays débiteurs et faciliteraient le versement rapide d'une aide financière par le Fonds monétaire international et les banques multilatérales de développement.

54. Nous craignons que le durcissement des conditions monétaires ne plonge d'autres pays dans une crise de liquidités ou de solvabilité qui rende nécessaire l'adoption de mesures de traitement de la dette, lesquelles pourraient également aider ces pays à garantir leurs dépenses essentielles.

55. Nous nous félicitons de l'analyse effectuée par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, comme demandé par le forum sur le suivi du financement du développement de 2021 dans ses conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental, et

prenons note de l'utilisation qui pourrait être faite de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle en vue de la restructuration de la dette des petits États insulaires en développement, l'objectif étant d'améliorer la solvabilité et d'élargir l'accès aux financements, y compris aux prêts à des conditions favorables. Nous prenons acte de la conclusion selon laquelle la mise en évidence de vulnérabilités importantes par un indice de vulnérabilité multidimensionnel pourrait aider à définir l'ampleur de l'allègement de la dette nécessaire pour rétablir la soutenabilité de celle-ci dans le cadre de sa restructuration.

56. Nous estimons que la transparence de la dette permet d'améliorer aussi bien l'administration de la dette par les débiteurs que la gestion des risques par les créanciers, deux éléments importants pour des emprunts et des prêts responsables. Nous rappelons que débiteurs et créanciers doivent œuvrer de concert pour prévenir et régler les situations d'endettement insoutenable. Il incombe aux pays emprunteurs de maintenir leur endettement à un niveau soutenable ; nous reconnaissons toutefois que les prêteurs ont également la responsabilité de prêter de manière à ne pas compromettre la viabilité de la dette du pays concerné. Nous appelons la communauté internationale à continuer : a) de coordonner la collecte de données ; b) d'offrir un appui en vue de renforcer la capacité d'administration de la dette ; c) d'améliorer la transparence de la dette grâce à des mesures émanant aussi bien des créanciers que des débiteurs, tout en respectant les informations commercialement sensibles.

57. Nous demandons à la communauté internationale d'intensifier le dialogue et de renforcer les mécanismes inclusifs ayant trait à la dette souveraine afin de faire avancer le débat sur la transparence de la dette, les prêts et les emprunts responsables et les règles d'engagement, y compris avec le secteur privé.

Surmonter les problèmes systémiques

58. Nous appelons les États Membres affichant une position extérieure solide à envisager de transférer volontairement, en temps voulu, certains de leurs droits de tirage spéciaux aux pays qui en ont besoin, notamment par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du Fonds monétaire international. Nous attendons avec intérêt la mise en place rapide du Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, qui permettra aux pays de transférer volontairement des droits de tirage spéciaux afin d'assurer un financement à long terme abordable aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire vulnérables, compte dûment tenu des cadres juridiques nationaux. Nous continuerons de réfléchir à des solutions viables permettant d'assurer le transfert volontaire de droits de tirage spéciaux par le biais des banques multilatérales de développement.

59. Nous sommes conscients du rôle important que les notes de crédit jouent dans l'écosystème des marchés de capitaux, en ce qu'elles renseignent les créanciers sur le risque de défaillance relatif d'un débiteur, et prenons note de leur influence sur la disponibilité, le volume, le coût et la stabilité de l'accès au financement du marché. La dégradation des notes peut avoir des répercussions sur le coût des emprunts et nuire à la stabilité du système financier international. Il importe que les agences de notation veillent à ce que leurs notes soient objectives, indépendantes, fondées sur des informations exactes et établies à l'aide de méthodes d'analyse solides. Nous constatons que les agences de notation pourraient envisager d'adapter les critères qu'elles utilisent en cas de circonstances exceptionnelles telles celles découlant de la pandémie de COVID-19. Nous prenons note de la réunion de haut niveau sur le rôle des

agences de notation dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

60. L'évolution rapide de la technologie financière numérique, que la pandémie de COVID-19 a encore accélérée, a transformé la prestation de services financiers et créé un nouvel écosystème d'actifs numériques. Nous pensons qu'il y a lieu de suivre attentivement les progrès faits à cet égard aux niveaux national et mondial, de revoir et d'actualiser les cadres réglementaires chaque fois que nécessaire et de faire en sorte que les secteurs et les pays coopèrent afin de faciliter la mise en place d'environnements propices tenant dûment compte des risques, tout en continuant de favoriser la concurrence et l'innovation au sein du système financier. Nous soutenons la contribution des organismes de normalisation à l'action menée de concert par les pays pour concevoir des modèles de cadres réglementaires applicables aux actifs numériques.

Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

61. Nous estimons que la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités jouent un rôle majeur dans le règlement des problèmes mondiaux, et qu'ils sont notamment un élément clef du relèvement après la pandémie. L'investissement dans les nouvelles technologies et la poursuite de la collaboration scientifique mondiale offrent une formidable occasion de progresser dans tous les domaines en vue de la réalisation du Programme 2030. Nous nous engageons à améliorer l'accès à une éducation de qualité, du primaire au tertiaire. Outre qu'elle donne la possibilité de sortir de la pauvreté, l'éducation est un socle essentiel pour la science, la technologie et l'innovation.

62. Nous comprenons par ailleurs que la transition numérique contribue au développement, tout en restant préoccupés par l'existence de profondes inégalités et fractures numériques au sein des pays et des régions et entre eux, ainsi qu'entre les pays développés et les pays en développement, sachant que celles-ci pourraient s'aggraver si la numérisation de l'économie et les progrès rapides de la science, de la technologie et de l'innovation ne sont pas gérés avec soin. Nous redoublerons d'efforts pour garantir à toutes et tous un accès abordable à Internet, en renforçant les investissements dans l'infrastructure numérique, la formation aux compétences numériques et la culture numérique, ainsi qu'en adoptant des politiques ciblées, en particulier pour les femmes et les filles, les jeunes et les personnes en situation de handicap, afin de réduire la fracture numérique au sein des pays et entre eux et de construire un monde numérique ouvert, libre et sûr. Nous prenons acte du rapport du Secrétaire général intitulé « Plan d'action de coopération numérique » et attendons avec intérêt la poursuite des discussions sur le projet de pacte numérique mondial.

63. Nous saluons le rôle que joue l'innovation financière dans l'amélioration de l'inclusion financière, tout en reconnaissant qu'elle s'assortit de problèmes en matière de protection des consommateurs, de nouvelles formes d'exclusion, de problèmes de cybersécurité et de risques pour la stabilité financière. Nous invitons les organismes de réglementation et de contrôle à s'appuyer sur la technologie financière pour favoriser l'inclusion financière tout en atténuant les risques croissants, en particulier les risques de cyberincidents, de fraude numérique et de blanchiment d'argent, en renforçant la protection des consommateurs et en rendant les prestataires de services financiers responsables de la protection des données. Nous poursuivrons l'échange de vues, notamment à l'Organisation des Nations Unies, entre les instances qui décident des

politiques, celles qui sont chargées de la réglementation et celles qui innovent, afin de promouvoir l'apprentissage mutuel et de faire connaître les possibilités d'inclusion financière.

64. Nous soulignons que le transfert de technologie et le renforcement des capacités figuraient au nombre des principales priorités des pays en développement eu égard à la mise en œuvre du Programme 2030. Nous réaffirmons qu'il faut accélérer le transfert de technologies respectueuses de l'environnement à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord. Nous insistons sur la nécessité d'assurer un financement volontaire adéquat et suffisant au Mécanisme de facilitation des technologies et à la Banque de technologies pour les pays les moins avancés si l'on veut atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030.

65. Nous soulignons que le progrès technologique est au cœur de l'action menée pour atteindre les objectifs environnementaux, tels que l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation plus rationnelle des ressources. Nous notons que la technologie et l'innovation sont nécessaires à une industrialisation durable et inclusive, laquelle est un puissant moteur du développement durable.

Données, surveillance et suivi

66. Nous nous engageons à améliorer la transparence et à créer un écosystème d'information plus complet de façon à donner aux pays les moyens de gérer les risques et d'utiliser les ressources de manière plus rationnelle et conforme aux objectifs de développement durable. Nous soulignons la nécessité d'accroître le soutien financier, les équipements, les infrastructures et l'assistance technique afin de renforcer les capacités des instituts nationaux de la statistique et de combler les lacunes en matière de données.

67. Nous considérons que les crises mondiales provoquées par la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques ont relancé le débat sur l'adoption d'outils de mesure du développement durable qui ne se limitent pas au produit intérieur brut. Nous prenons note de la mise à jour prochaine du Système de comptabilité nationale de 2008 et des travaux actuellement effectués sur le Système de comptabilité environnementale et économique par la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies.

68. Nous prenons acte avec satisfaction du rapport sur le financement du développement durable établi en 2022 par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et prions le Groupe de distribuer, au plus tard à la fin de février 2023, une version préliminaire non éditée de son rapport de 2023, qui sera mise à jour à l'aide des données les plus récentes à la date de sa publication, afin de faciliter la rédaction en temps voulu des projets de conclusions et de recommandations du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

69. L'Organisation des Nations Unies et le forum sur le suivi du financement du développement ont un rôle essentiel à jouer, en coordination avec tous les acteurs concernés, dans l'établissement d'un consensus international propre à faire face aux problèmes extraordinaires qui se posent.

70. Nous soulignons qu'il importe de faire en sorte qu'aucune partie ne soit exclue des débats menés à l'Organisation des Nations Unies sur les questions macroéconomiques et financières. Nous prenons note de la proposition du Secrétaire général de convoquer un sommet biennal visant à promouvoir une économie mondiale plus durable, inclusive et résiliente.

71. Nous décidons que le huitième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement se tiendra du 24 au 27 avril 2023 et comprendra une réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED.

72. Nous invitons l'Assemblée générale à déterminer s'il y a lieu de convoquer une quatrième Conférence internationale sur le financement du développement.

II. Contexte

2. Par sa résolution [69/313](#) sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'Assemblée générale a mis en place un forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement dont la participation, au niveau intergouvernemental, est universelle (résolution [69/313](#), annexe, par. 132). Les modalités de participation à ce forum sont les mêmes que celles appliquées aux conférences internationales sur le financement du développement.

3. Dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue du forum de 2021 (voir [E/FFDF/2021/3](#)), il a été décidé que les modalités appliquées au forum de 2019 le seraient au forum de 2022, lequel se tiendrait du 25 au 28 avril 2022 et comprendrait une réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED. Ces modalités, présentées dans une note d'information ([E/FFDF/2016/INF/1](#)), ont été appliquées au forum de 2016 et aux forums suivants.

4. En application de la résolution [2022/1](#) du Conseil, intitulée « Organisation des travaux de la session de 2022 du Conseil économique et social », et compte tenu des contraintes découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui continuent de s'appliquer à la tenue des réunions intergouvernementales au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil a tenu le forum de 2022 sous la forme de séances officielles en présentiel et de réunions informelles hybrides associant la participation en présentiel et la participation en ligne ainsi que des messages vidéo préenregistrés. Le compte rendu des réunions informelles hybrides figure à l'annexe I du présent document.

5. Le présent rapport expose le déroulement intégral du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de 2022.

6. Établi par le Président du Conseil économique et social, le résumé des travaux du forum sur le suivi du financement du développement de 2022, notamment de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, sera publié dans le document [A/77/82-E/2022/64](#).

III. Adoption des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental

7. Le forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Adoption des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental », à sa 2^e séance, le 28 avril 2022.

8. À la 2^e séance, le 28 avril, la Représentante permanente de la Grenade auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration en sa qualité de cofacilitatrice du projet de conclusions et de recommandations arrêtées sur le plan

intergouvernemental dont le forum était saisi (E/FFDF/2022/L.1), s'exprimant également au nom de l'autre cofacilitateur, le Représentant permanent de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies.

9. À la même séance, le forum a adopté le projet de conclusions et de recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental et prié le Conseil économique et social de transmettre les conclusions et recommandations au forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil (voir par. 1).

10. Avant l'adoption, des déclarations ont été faites par les représentants du Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), d'Antigua-et-Barbuda (au nom de l'Alliance des petits États insulaires) et d'El Salvador.

11. Après l'adoption, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s des pays suivants : Union européenne en sa qualité d'observatrice (au nom de ses États membres), Colombie (au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire), Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), Chine, Fédération de Russie, République islamique d'Iran, Hongrie, Philippines, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique.

IV. Adoption du rapport

12. Le forum a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Adoption du rapport », à sa 2^e séance, le 28 avril 2022.

13. Le forum a approuvé le projet de rapport (E/FFDF/2022/L.2) et prié le Secrétariat d'en établir la version finale, en consultation avec le Président du Conseil (Botswana), pour examen par le Conseil.

V. Questions d'organisation et questions diverses

A. Ouverture et durée du forum sur le suivi du financement du développement de 2022

14. Le forum sur le suivi du financement du développement de 2022 s'est tenu au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 25 au 28 avril 2022, conformément aux dispositions des paragraphes 130 à 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba et des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue du forum de 2021.

15. En application de la résolution 2022/1 du Conseil, intitulée « Organisation des travaux de la session de 2021 du Conseil économique et social », et compte tenu de l'incidence que la pandémie de COVID-19 continue d'avoir sur les travaux du Conseil, le forum de 2022 a été tenu sous diverses formes : séances officielles en présentiel et réunions informelles hybrides associant la participation en présentiel et la participation virtuelle.

16. À la 1^{re} séance, tenue le 25 avril, le Président du Conseil, Collen Vixen Kelapile (Botswana), a ouvert le forum et fait une déclaration.

17. À la même séance, le Président de la République du Botswana, Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, a formulé des observations liminaires dans une vidéo préenregistrée.

18. À la même séance également, le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session, Abdulla Shahid, a pris la parole.

19. Toujours à la même séance, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies a pris la parole.

20. Toujours à la même séance, la Présidente du Groupe consultatif de la jeunesse sur les changements climatiques du Secrétaire général, Nisreen Elsaïm, a fait une déclaration (par visioconférence).

B. Ordre du jour

21. À sa 1^{re} séance, le 25 avril 2022, le forum a adopté son ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans le document [E/FFDF/2022/1](#), reproduit ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 :
 - a) Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED ;
 - b) Discussion générale ;
 - c) Réunions-débats thématiques.
3. Adoption des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental.
4. Adoption du rapport.

C. Règlement intérieur

22. À la 1^{re} séance, le 25 avril, les participants sont convenus, sur proposition du Président du Conseil (Botswana), que le règlement intérieur des commissions techniques du Conseil et les dispositions pertinentes des résolutions [69/313](#), [70/192](#) et [71/217](#) de l'Assemblée générale ainsi que toute décision du Conseil sur la question s'appliqueraient lors des séances du forum et que, dans le cas de contradictions entre le règlement intérieur et les dispositions des résolutions de l'Assemblée et des décisions du Conseil, ces dernières prévaudraient.

D. Participation

23. Les représentant(e)s de 98 États Membres de l'Organisation des Nations Unies et États membres d'institutions spécialisées et de l'Union européenne ont participé au forum. Étaient également présent(e)s des représentant(e)s d'organisations intergouvernementales et d'autres entités et des représentant(e)s d'organismes des Nations Unies ainsi que des représentant(e)s d'organisations de la société civile et d'entités du secteur privé. La liste des participantes et des participants sera publiée sous la cote [E/FFDF/2022/INF/1](#).

E. Documentation

24. On trouvera à l'annexe II du présent rapport la liste des documents dont le forum était saisi.

F. Clôture du forum sur le suivi du financement du développement de 2022

25. À la 2^e séance, le 28 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration finale.

26. À la même séance, le Président du Conseil a formulé des observations finales et déclaré clos le forum sur le suivi du financement du développement de 2022.

Annexe I

Compte rendu des réunions informelles hybrides tenues durant le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de 2022

1. Conformément à l'organisation de ses travaux adoptée à sa 1^{re} séance, le 25 avril 2022, le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement a tenu au titre du point 2 de l'ordre du jour, intitulé « Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », des réunions informelles hybrides combinant une participation en présentiel et une participation virtuelle à des fins de dialogues (au titre de l'alinéa a), intitulé « Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED », des réunions-débats thématiques (au titre de l'alinéa c), intitulé « Réunions-débats thématiques ») et des réunions informelles combinant une participation en présentiel et des déclarations vidéo préenregistrées (au titre de l'alinéa b), intitulé « Discussion générale »).

A. Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED

2. À sa 3^e réunion informelle, le 26 avril 2022, au titre du point 2 a), le forum a tenu une réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED sur le thème « Assurer une reprise inclusive et durable ».

3. Il a tenu un dialogue entre les représentant(e)s d'organes intergouvernementaux des principales parties prenantes institutionnelles et entendu des déclarations prononcées par le Président du Conseil économique et social, Collen Vixen Kelapile (Botswana) ; la Ministre uruguayenne de l'économie et des finances et Présidente du Comité du développement du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, Azucena Arbeleche ; la Présidente du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, Maimuna Kibenga Tarishi (par visioconférence) ; et le Secrétaire général du Trésor public de l'Espagne et Président des membres ou suppléants du Comité monétaire et financier international du Fonds monétaire international, Carlos Cuerpo (par visioconférence).

Dialogue avec les administrateurs du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

4. Le forum a entendu les exposés du Doyen du Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale, Merza Hussain Hasan (par visioconférence), et de la Présidente du Comité de liaison avec la Banque mondiale et d'autres organisations internationales du Fonds monétaire international, Ita Mannathoko (par visioconférence).

5. Il a ensuite tenu des dialogues avec les participant(e)s, modérés par le Directeur général du Consensus Building Institute, David Fairman, sur les thèmes suivants : « Une reprise juste et durable » et « La dette extérieure ».

Sujet 1 : Une reprise juste et durable

6. Des exposés ont été présentés par l'Administrateur du Fonds monétaire international, Tanaka Takuji (par visioconférence), l'Administrateur du Groupe de la

Banque mondiale, Koen Davidse (par visioconférence), et le Vice-Président du Conseil économique et social, Diego Pary Rodríguez (État plurinational de Bolivie).

7. Au cours du débat qui a suivi, le représentant de la Colombie (au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire) et les administrateurs du Groupe de la Banque mondiale, Junhong Chang (par visioconférence), Hayrettin Demircan (par visioconférence) et Mónica Medina (par visioconférence), ont fait des déclarations.

8. Le représentant du Global Policy Forum, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, a également fait une déclaration.

Sujet 2 : La dette extérieure

9. Des exposés ont été présentés par l'Administrateur du Fonds monétaire international, Mahmoud Mohieldin (par visioconférence), l'Administrateur du Groupe de la Banque mondiale, Armando Manuel (par visioconférence), et le Vice-Président du Conseil économique et social, Diego Pary Rodríguez (État plurinational de Bolivie).

10. Au cours du débat qui a suivi, le représentant du Brésil a fait une déclaration.

11. La représentante du Réseau européen sur la dette et le développement et le représentant de Gestos Soropositividade Comunicação e Gênero, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également fait des déclarations.

B. Discussion générale

12. Le forum a tenu sa discussion générale au titre du point 2 b) de l'ordre du jour, intitulé « Discussion générale », à ses 2^e, 4^e, 7^e et 8^e réunions informelles, les 25, 26 et 28 avril.

13. À la 2^e réunion informelle, le 25 avril, des déclarations ont été faites par la Vice-Présidente de la République de Colombie et Ministre des affaires étrangères (au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire), Marta Lucía Ramírez de Rincón (vidéo préenregistrée) ; le Vice-Président de la République du Malawi (au nom du Groupe des pays les moins avancés), Saulos Klaus Chilima ; le Premier Ministre de la République d'Haïti, Ariel Henry (vidéo préenregistrée) ; le Vice-Président de la République du Malawi (au nom du groupe des États d'Afrique), Saulos Klaus Chilima ; la Ministre égyptienne du plan et du développement économique, Hala Helmy Elsaid (vidéo préenregistrée) ; la Secrétaire au plan et à la programmation de la présidence du Guatemala, Luz Keila Gramajo Vilchez (vidéo préenregistrée) ; la Ministre suédoise de la coopération internationale pour le développement, Matilda Ernkrans ; le Ministre danois de la coopération pour le développement, Flemming Møller Mortensen (vidéo préenregistrée) ; le Ministre luxembourgeois de la coopération et de l'action humanitaire, Franz Fayot (vidéo préenregistrée) ; le Ministre malawien des finances et des affaires économiques, Sosten Gwengwe ; le Ministre équatorien de l'économie et des finances, Simón Cueva (vidéo préenregistrée) ; le Ministre indonésien du plan et Chef de l'Agence nationale de planification du développement, Suharso Monoarfa (vidéo préenregistrée) ; le Ministre thaïlandais des finances, Arkhom Termpittayapaisith (vidéo préenregistrée) ; le Ministre costaricien des relations extérieures et des cultes, Rodolfo Solano Quirós (vidéo préenregistrée) ; la Secrétaire parlementaire du Ministre canadien du développement international, Anita Vandenbeld (vidéo préenregistrée) ; le Ministre d'État bélizien aux finances, au développement économique et aux investissements, Christopher Coye (vidéo

préenregistrée) ; le Ministre d'État qatarien aux affaires étrangères, Soltan bin Saad Al-Muraikhi (vidéo préenregistrée) ; la Vice-Ministre italienne des affaires étrangères et de la coopération internationale, Marina Sereni (vidéo préenregistrée) ; et la Secrétaire d'État espagnole à la coopération internationale, Pilar Cancela Rodríguez (vidéo préenregistrée).

14. À la 4^e réunion informelle, le 26 avril, des déclarations ont été faites par le Ministre principal guyanien chargé des finances, Ashni Singh (vidéo préenregistrée) ; la Ministre salvadorienne des affaires étrangères, Alexandra Hill Tinoco (vidéo préenregistrée) ; la Ministre islandaise des affaires étrangères, Thórdís Kolbrún Reykþjörð Gylfadóttir ; la Ministre d'État japonaise des affaires étrangères, Takako Suzuki (vidéo préenregistrée) ; la Vice-Secrétaire du Ministère des finances des Philippines, Antonette Tionko ; le Secrétaire d'État portugais aux affaires étrangères et à la coopération, Francisco André (vidéo préenregistrée) ; le Vice-Ministre chinois des finances, Weiping Yu (vidéo préenregistrée) ; le Vice-Ministre zimbabwéen des finances et du développement économique, Clemence Chiduwa ; le Vice-Ministre sierra-léonais du plan et du développement économique, Jonathan Titus-Williams ; la Vice-Ministre hondurienne de la coopération et de la promotion internationale du pays, Cindy Rodriguez (vidéo préenregistrée) ; la Vice-Secrétaire mexicaine aux affaires multilatérales et aux droits humains, Martha Delgado Peralta (vidéo préenregistrée) ; le Vice-Ministre vénézuélien des affaires multilatérales, Rubén Molina (vidéo préenregistrée) ; le Vice-Ministre russe des affaires étrangères, Alexander Pankin (vidéo préenregistrée) ; le Vice-Ministre biélorussien des affaires étrangères, Yuri Ambrazevich (vidéo préenregistrée) ; le Secrétaire d'État du Ministère de la coopération pour le développement de la Slovaquie, Stanislav Raščan ; la Secrétaire d'État norvégienne au développement international, Bjørg Sandkjær (vidéo préenregistrée) ; le Ministre britannique chargé de l'Asie du Sud, de l'Afrique du Nord, de l'Organisation des Nations Unies et du Commonwealth, Lord Ahmad of Wimbledon (vidéo préenregistrée) ; le Secrétaire d'État angolais au plan, Milton Reis ; le Ministre autrichien des affaires européennes et internationales, Peter Launsky-Tieffenthal (vidéo préenregistrée) ; l'Administratrice de l'Agence pour le développement international des États-Unis d'Amérique, Samantha Power (vidéo préenregistrée) ; la Ministre jamaïcaine des affaires étrangères et du commerce extérieur, Kamina Johnson Smith ; le Secrétaire principal au Département d'État chargé de la planification du Trésor national et du plan du Kenya, Joel Saitoti Torome ; le Directeur du plan économique et social au Ministère de l'économie, du plan et du développement de la République dominicaine, Luis Madera ; le Directeur général adjoint de la Direction du développement et de la coopération de la Suisse, Christian Frutiger ; le Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères de la France, Michel Miraillet (vidéo préenregistrée) ; le Directeur de la population et du développement au Ministère des finances et du plan de la Zambie, Charles Banda ; la Directrice des organisations internationales au Ministère des affaires étrangères de Cuba, Ana Silvia Rodriguez Abascal ; le Directeur général du Département du financement extérieur du Ministère des finances et de la planification économique du Soudan, Elhadi Omer Mohamed Ismail ; et le Secrétaire général aux affaires économiques internationales et à l'ouverture du Ministère des affaires étrangères de la Grèce, Ioannis Smylis (vidéo préenregistrée).

15. À la même réunion, les représentant(e)s des pays suivants ont fait des déclarations : Mongolie (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral), Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Malaisie, Oman, Arménie, Turquie (au nom du groupe MIKTA, composé du Mexique, de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Turquie et de l'Australie), Antigua-et-Barbuda (au nom

de l'Alliance des petits États insulaires) (vidéo préenregistrée), Népal, Israël, Maldives, Argentine, Côte d'Ivoire et Sri Lanka.

16. À la 7^e réunion informelle, le 28 avril, des déclarations ont été faites par la Directrice générale du Département des politiques de développement du Ministère des affaires étrangères de la Finlande, Titta Maja ; le Président de la Commission nationale pour le développement du Ghana, George Gyan-Baffour ; et le Secrétaire général du Ministère de l'économie et des finances de Madagascar, Andry Velomiadana Bearison Ramanampanoharana.

17. À la même réunion, les représentant(e)s des pays suivants ont fait des déclarations : Union européenne en sa qualité d'observatrice (au nom de ses États membres), Liban, État plurinational de Bolivie, Kazakhstan, Cabo Verde, Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes), Cambodge, Pays-Bas, République islamique d'Iran, Burkina Faso, Bangladesh et Viet Nam.

18. À la 8^e réunion informelle, le 28 avril, les représentant(e)s des pays suivants ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Nicaragua, Brésil, Éthiopie, République de Corée, Iraq, Liechtenstein, Nigéria, Pologne, Belgique, Maroc, Inde, Chili, Turquie, Algérie et Saint-Siège.

19. À la même réunion, le représentant de l'Académie internationale de lutte contre la corruption a fait une déclaration.

20. À la même réunion également, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a fait une déclaration (vidéo préenregistrée).

21. Toujours à la même réunion, la représentante de la Société internationale pour le développement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, a fait une déclaration.

C. Réunions-débats thématiques

22. Le forum a tenu sept réunions-débats thématiques au titre du point 2 c) de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 2^e réunions informelles, le 25 avril, et à ses 5^e, 6^e et 7^e réunions informelles, les 25, 27 et 28 avril.

23. À la 2^e réunion informelle, le 25 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration dans laquelle il a présenté le rapport de 2022 sur le financement du développement durable, qui porte sur les moyens de combler le fossé en matière de financement (*Financing for Sustainable Development Report 2022: Bridging the Finance Divide*).

Réunion-débat thématique n° 1

Une plus grande marge de manœuvre budgétaire au service du financement de la réalisation des objectifs de développement durable et d'une reprise inclusive et durable

24. À sa 1^{re} réunion informelle, le 25 avril, le forum a tenu une réunion-débat sur le thème « Une plus grande marge de manœuvre budgétaire au service du financement de la réalisation des objectifs de développement durable et d'une reprise inclusive et durable », animée par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, qui a fait une déclaration.

25. Le Président de la République d'Indonésie, Joko Widodo (vidéo préenregistrée), et le Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne, Pedro Sánchez Pérez-Castejón (vidéo préenregistrée), ont fait des discours liminaires.

26. Des exposés ont été présentés par la Directrice générale adjointe chargée des partenariats internationaux à la Commission européenne, Marjeta Jager (par visioconférence) ; la Ministre éthiopienne de la santé, Lia Tadesse (par visioconférence) ; la Ministre suédoise de la coopération internationale pour le développement, Matilda Ernkrans ; le Vice-Ministre lao des finances, Bounleua Sinxayvoravong ; le Directeur général adjoint du Fonds monétaire international, Bo Li (par visioconférence) ; et la commentatrice principale, la représentante de Third World Network, Bhumika Muchhala.

27. Au cours du dialogue qui a suivi, les représentants de la Colombie (au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire) et des Philippines ont fait des déclarations.

28. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a également fait une déclaration.

29. Le représentant des Missions salésiennes et la représentante de la Société internationale pour le développement, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également participé à la réunion-débat.

Réunion-débat thématique n° 2

Adapter l'architecture internationale de la dette à la réalisation des objectifs de développement durable : comment s'y prendre ?

30. À sa 2^e réunion informelle, le 25 avril, le forum a tenu une réunion-débat sur le thème « Adapter l'architecture internationale de la dette à la réalisation des objectifs de développement durable : comment s'y prendre ? », animée par la Secrétaire générale de la CNUCED, qui a fait une déclaration.

31. Le Premier Ministre de la Grenade et Ministre de la sécurité nationale, de l'administration publique, des affaires intérieures et des technologies de l'information et des communications et Ministre des finances, du plan, du développement économique et de l'aménagement du territoire, Keith Mitchell, a fait un discours liminaire (vidéo préenregistrée).

32. Des exposés ont été présentés par le Ministre fidjien de l'économie, du service civil et des communications, Aiyaz Sayed-Khaiyum (par liaison vidéo) ; le Ministre adjoint saoudien des affaires internationales et de la politique macro budgétaire, Abdulaziz Alrasheed (par liaison vidéo) ; le Président de la Banque européenne d'investissement et Président de la Banque multilatérale de développement, Werner Hoyer ; le Vice-Président exécutif chargé des travaux de recherche et des politiques de l'Institut de finance internationale, Clay Lowery ; et la commentatrice principale, la représentante du Réseau européen sur la dette et le développement, Iolanda Fresnillo.

33. Au cours du dialogue interactif qui a suivi, les représentant(e)s du Costa Rica, de l'Indonésie, de l'Espagne, de la Fédération de Russie, du Malawi et du Zimbabwe ont fait des déclarations.

34. Le représentant de Global Policy Forum, la représentante d'Equidad de Género, Ciudadanía, Trabajo y Familia et le représentant de Gestos Soropositividade Comunicação e Género, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont participé à la réunion-débat.

Réunion-débat thématique n° 3

Concevoir un régime fiscal juste et efficace et lutter contre les flux financiers illicites

35. À sa 5^e réunion informelle, le 27 avril, le forum a tenu une réunion-débat sur le thème « Concevoir un régime fiscal juste et efficace et lutter contre les flux financiers illicites », animée par la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe, qui a fait une déclaration.

36. Des exposés ont été présentés par la Ministre norvégienne du développement international, Anne Beathe Kristiansen Tvinnerheim (vidéo préenregistrée) ; le Ministre d'État nigérian du budget et du plan national, Prince Clem Agba (par visioconférence) ; le Vice-Ministre chargé du plan au Ministère de l'économie, du plan et du développement de la République dominicaine, Pavel Ernesto Isa Contreras (par visioconférence) ; le Vice-Ministre chargé de la gestion économique au Ministère des finances et de la planification du développement du Libéria, Augustus Flomo ; la Vice-Secrétaire du Service des entreprises et du Service des recettes du Ministère des finances des Philippines, Antonette Tionko ; le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Yoshiki Takeuchi (par visioconférence) ; et les commentateurs principaux, le Secrétaire exécutif du Forum africain sur l'administration fiscale, Logan Wort (par visioconférence), et le Directeur des travaux de recherche sur les politiques et de la sensibilisation et de la mobilisation du Réseau mondial pour la justice fiscale (Afrique), Chenai Mukumba (par visioconférence).

37. Au cours du dialogue interactif qui a suivi, les représentant(e)s de la Finlande, du Zimbabwe et de la Fédération de Russie ont fait des déclarations.

38. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales suivantes dotées du statut consultatif auprès du Conseil ou accréditées lors des précédentes conférences internationales sur le financement du développement, ont également fait des déclarations : Société internationale pour le développement, Alliance mondiale pour la justice fiscale, Réseau européen sur la dette et le développement et Third World Network.

Réunion-débat thématique n° 4

Stimuler les investissements privés aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

39. À sa 6^e réunion informelle, le 27 avril, le forum a tenu une réunion-débat sur le thème « Stimuler les investissements privés aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable », animée par la Directrice générale de Global Sustainable Finance (Financement international durable) de la Bank of America, Liz Bronder.

40. Le Président de la République du Ghana, Nano Dankwa Akufo-Addo, a fait un discours liminaire (vidéo préenregistrée).

41. Des exposés ont été présentés par le Ministre malawien des finances et des affaires économiques et membre du Parlement du Malawi, Sosten Alfred Gwengwe ; le Vice-Ministre mongolien de l'économie et du développement, Narantsogt Sanjaa ; le Premier Vice-Président et Chef de CDPQ Mondial (Caisse de dépôt et placement du Québec), Marc-André Blanchard (par visioconférence) ; et le commentateur principal, le représentant d'IBON International Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, Rodolfo Lahoy Jr. (par visioconférence).

42. Au cours du dialogue interactif qui a suivi, la représentante de l'Azerbaïdjan et le représentant du Zimbabwe ont fait des déclarations.

43. La représentante de Société internationale pour le développement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, a également fait une déclaration.

Réunion-débat thématique n° 5

Accroître le financement à des conditions de faveur et l'aligner sur les stratégies nationales de développement durable

44. À sa 6^e réunion informelle, le 27 avril, le forum a tenu une réunion débat sur le thème « Accroître le financement à des conditions de faveur et l'aligner sur les stratégies nationales de développement durable », animée par le Président du Center for Global Development, Masood Ahmed.

45. Le Président de la République de Colombie, Iván Duque Márquez, a fait un discours liminaire (par visioconférence).

46. Des exposés ont été présentés par le Secrétaire aux affaires économiques internationales du Ministère de l'économie du Brésil, Erivaldo Alfredo Gomes (par visioconférence) ; la Directrice générale du Département des politiques de développement du Ministère des affaires étrangères de la Finlande, Titta Maja ; le Président du International Development Finance Club, Rémy Rioux (par visioconférence) ; la Directrice générale par intérim du Département Caraïbes de la Banque interaméricaine de développement, Carmen Madriz (par visioconférence) ; le Secrétaire d'État portugais aux affaires étrangères et à la coopération, Francisco André (vidéo préenregistrée) ; et la commentatrice principale, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe, Mami Mizutori.

47. Au cours du dialogue qui a suivi, la représentante de la Thaïlande (par visioconférence) et les représentants des Philippines et de la Colombie (au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire) ont fait des déclarations.

Réunion-débat thématique n° 6

Une transition durable et juste

48. À sa 7^e réunion informelle, le 28 avril, le forum a tenu une réunion-débat sur le thème « Une transition durable et juste », animée par le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, Guy Ryder, qui a fait une déclaration.

49. Le Président de la République du Costa Rica, Carlos Alvaro Quesada (par visioconférence), et le Vice-Président de la République du Malawi, Saulos Klaus Chilima, ont fait des discours liminaires.

50. Des exposés ont été présentés par le Secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs, Roberto Suárez Santos (par visioconférence) ; le Vice-Président du Conseil de surveillance prudentielle de la Banque centrale européenne et ancien Président du Réseau pour le verdissement du système financier, Frank Elderson (par visioconférence) ; la Secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale, Sharan Burrow (par visioconférence) ; et la commentatrice principale, la représentante du Groupe de travail des femmes sur le financement du développement, Emilia Reyes.

51. Au cours du dialogue interactif qui a suivi, les représentant(e)s de l'Espagne, des Philippines, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie et de l'Azerbaïdjan ont fait des déclarations.

Réunion-débat thématique n° 7
Transition numérique : possibilités et risques

52. À sa 7^e réunion informelle, le 28 avril, le forum a tenu une réunion-débat sur le thème « Transition numérique : possibilités et risques », animée par la professeure d'informatique à l'Université de Lisbonne et membre du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique du Secrétaire général, Cathy Mulligan.

53. La Vice-Première Ministre de la République de Bulgarie, Kalina Konstantinova (vidéo préenregistrée), a fait un discours liminaire.

54. Des exposés ont été présentés par le Vice-Ministre sierra-léonais du plan et du développement économique, Jonathan Titus-Williams ; le Directeur général (technologie financière) de l'Autorité monétaire de Singapour, Sopnendu Mohanty (par visioconférence) ; le Chef de l'analyse de la stabilité financière au Conseil de stabilité financière, Costas Stephanou (par visioconférence) ; le Chef adjoint du programme sectoriel Développement numérique de la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit), David Ross (par visioconférence) ; et la commentatrice principale, la Directrice exécutive et membre fondatrice de IT for Change, Anita Gurumurthy (par visioconférence).

55. Au cours du dialogue interactif qui a suivi, les représentantes de l'Indonésie et de la Thaïlande ont fait des déclarations.

56. La représentante de Sisters of Charity Federation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, a également fait une déclaration.

Annexe II

Documentation

<i>Cote du document</i>	<i>Titre</i>
E/FFDF/2022/1	Ordre du jour provisoire
E/FFDF/2022/2	Note du Secrétaire général sur le financement du développement durable
E/FFDF/2022/L.1	Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
E/FFDF/2022/L.2	Projet de rapport
E/FFDF/2022/INF/1	Liste des participantes et des participants
